

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2018

Revue de Presse n°2 du 24 septembre 2018

Actualités de l'Enseignement Supérieur 2
Actualités de l'Enseignement 1^{aire} & 2^{aire} 7

AEFE-SORES

RP-SORES-2018-09-24

Actualités de l'Enseignement Supérieur

Actu | Parcoursup

«**Mieux orienter les étudiants : l'autre promesse déçue de Parcoursup ?**», **THE CONVERSATION**, publié le **09/09/2018**.

<https://theconversation.com/mieux-orienter-les-etudiants-lautre-promesse-decue-de-parcoursup-102007>

« Le 21 juillet 2017, alors que leurs résultats de bac faisaient déjà partie du passé, plus de 65 000 jeunes bacheliers étaient encore en attente d'une place dans l'enseignement supérieur. C'est en grande partie pour éviter que ce genre de situation ne se reproduise que le ministère de l'Enseignement supérieur a décidé d'enterrer le système Admission Post-Bac (APB) et de lui substituer une nouvelle plate-forme d'affectation dans le supérieur, Parcoursup. Avec une autre promesse en filigrane, celle d'une meilleure orientation, grâce à comme le déclarait la ministre Frédérique Vidal lors de la présentation de loi sur la réussite étudiante, en décembre 2017.

Il s'agissait de faire mieux sur tous les tableaux, en somme. Qu'en est-il et qu'en sera-t-il ?

Au vu des indicateurs en fin de procédure, publiés le 5 septembre 2018, l'amélioration ne saute pas aux yeux. Sur les 810 000 candidats inscrits à Parcoursup, environ 70 000 n'ont pas eu le bac, 583 032 ont accepté l'une des affectations qui leur a été proposée, dont 511 228 définitivement et 71 804 encore en attente d'un meilleur choix ; 47 258 n'ont reçu aucune proposition ; et 181 757 ont quitté la procédure.

[...] Avec la fin de la hiérarchisation des vœux, les différents experts sollicités pointaient un certain nombre de risques : lenteur de l'affectation, stress dû aux réponses au fil de l'eau, explications insuffisantes pour que le système soit accepté, prise en compte du handicap, difficulté de logement pour les réponses tardives...

En cause : la fin de la hiérarchisation des vœux, qualifiée de « retour en arrière de 10 ans ». Sur APB, en effet, les lycéens classaient leurs demandes par ordre de préférence, l'algorithme s'occupait de simuler leurs désistements, et ils ne recevaient qu'une seule réponse en fin d'étape de la procédure. Au contraire, dans Parcoursup, sont les lycéens eux-mêmes qui doivent se désister, ce qui laissait craindre un engorgement du système qui s'est bel et bien produit. [...]

Certes, le ministère a fait des efforts sans précédent en terme de mise à disposition des indicateurs. #DataESR produit déjà tous les taux de passages par série du bac et du supérieur (version graphique). Il sera donc possible de comparer ces taux dès l'an prochain.

Cependant, deux informations manquent encore. D'abord, pour mesurer plus précisément l'efficacité de la politique d'orientation, il faudrait disposer du taux d'abandon prématuré. C'est possible en calculant la différence entre le nombre d'inscrits et le nombre d'étudiants ayant passé leurs examens, informations dont disposent les universités.

Ensuite, il serait judicieux de décliner les taux de réussite et d'abandon en fonction des mesures d'accompagnement. Ces mesures n'ayant aucun cadrage national, chaque filière est libre de les déterminer. Des statistiques nationales sont donc indispensables pour identifier les mesures les plus efficaces, et transformer les expérimentations en bonnes pratiques.

Pour conclure, si Parcoursup n'est pas un outil d'affectation performant, notamment du fait de sa lenteur structurelle, il s'avérera peut-être un outil d'orientation plus efficace qu'APB. C'est sur le long terme que l'on pourra vraiment apprécier la réforme, mais dès la fin de cette année, les taux d'échecs et d'abandon en première année permettront de vérifier si Parcoursup a réussi à être un outil de prédiction de la réussite des étudiants et de remédiation a priori.

Sur le terrain, on pourra rapidement apprécier l'efficacité du volet orientation de Parcoursup, en observant la traditionnelle disparition des étudiants de nos amphis dès les premières semaines. Si elle perdure, il nous faudra en douter. Mais si elle est significativement réduite, alors nous aurons un indicateur fort de réussite sur ce plan. Il faudra alors se demander comment enseigner toute l'année dans des groupes surchargés, plutôt que sur les seules premières semaines... C'est toute l'organisation universitaire qui peut s'en trouver bouleverser.»

Actu | Parcoursup (suite)

«Parcoursup : la ministre prête à « réfléchir » à un classement des vœux», LE MONDE, publié le 14/09/2018.

https://www.lemonde.fr/campus/article/2018/09/14/parcoursup-la-ministre-prete-a-reflechir-a-un-classement-des-v-ux_5355284_4401467.html

« On peut réfléchir » à ce que les candidats à une première année d'études supérieures classent leurs vœux d'orientation sur Parcoursup, a concédé Frédérique Vidal, vendredi 14 septembre, sur Franceinfo, avant d'ajouter qu'« une hiérarchisation a priori [en début de procédure] est absolument délétère si on veut vraiment lutter contre l'autocensure et si on veut vraiment remettre en place une égalité réelle des chances ». Des propos qui marquent une ouverture, alors que la ministre de l'enseignement supérieur s'était jusqu'ici opposée à une quelconque hiérarchisation des vœux sur la nouvelle plate-forme d'orientation vers les études supérieures. Elle en faisait l'un des marqueurs de la différence avec la procédure précédente, Admission post-bac (APB), qui demandait aux candidats de formuler des vœux jusqu'à la fin de mars, puis de les classer par ordre de préférence avant la fin de mai.

Les appels à réintroduire une forme de classement des vœux se sont faits plus nombreux depuis la rentrée. Car même si les comparaisons avec les chiffres de l'an dernier sont délicates, du fait des changements de procédure et de comptage, les observateurs s'accordent à dire que Parcoursup est plus lent qu'APB : à nombre de candidats sensiblement identique, l'an dernier, 80 % avaient reçu une proposition dès l'ouverture de la plate-forme, contre un peu plus de la moitié cette année ; à la fin de la procédure principale d'APB, le 21 juillet 2017, 65 500 candidats étaient sans affectation, tandis qu'ils étaient 116 500 candidats sans proposition sur Parcoursup à la même date ; et 133 500 autres jeunes ayant reçu une proposition ne l'avaient pas définitivement acceptée : ils espéraient qu'une place se libérerait dans une formation où ils étaient sur une liste d'attente. [...]

L'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche préconise de son côté de conserver l'esprit de la réforme, en laissant aux candidats le soin de trancher parmi les propositions qui leur ont été faites, selon l'agence spécialisée AEF. Mais elle estime que ce « n'est pas contradictoire avec des dispositions qui permettraient d'accélérer le processus de choix », et propose que chaque candidat puisse identifier, sur la plate-forme et sans que les établissements en aient connaissance, deux ou trois « vœux podium » (leurs vœux préférés), dès le début de la procédure. S'ils reçoivent une proposition d'admission sur l'un de ces « vœux podium », ils pourraient conserver les autres « vœux podium » en attente, mais devraient abandonner tous leurs autres vœux.

Ces différentes suggestions ont finalement été entendues. « Sur la hiérarchisation, j'ai dit qu'on ne reviendrait pas sur une hiérarchisation initiale dès le processus, mais un comité » rendra ses conclusions « à la fin du mois et cela me permettra d'annoncer des modifications », a encore dit Frédérique Vidal vendredi sur Franceinfo. [...]

Actu | Parcoursup (suite)

«Parcoursup : le mystère des places vacantes», EDUCPROS, publié le 13/09/2018.

<https://www.letudiant.fr/educpros/enquetes/parcoursup-comment-expliquer-le-nombre-de-places-encore-disponibles.html>

« "100.000 places pour 3.000 candidats" : c'est l'équation à résoudre sur la phase complémentaire de Parcoursup, selon le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. En réalité, il resterait plus exactement 127.000 places pour les élèves sans réponse sur la plate-forme dont le nombre s'élève à plus de 45.000 (39.513 inactifs et 7.745 actifs). Sur le papier, de quoi satisfaire tout le monde, surtout que les places encore vacantes le sont dans de nombreuses filières.

En Île-de-France, le 6 septembre 2018, 23 % des places étaient encore disponibles sur la phase complémentaire dans les trois académies. C'est l'académie de Paris qui en proposait le plus (9.796) puis Créteil (3.959) et enfin Versailles (3.875). Comme au niveau national, toutes les formations sont concernées, y compris celles dites en tension ou sélectives. En classes préparatoires aux grandes écoles, on comptait encore 312 places dans l'académie de Créteil, 646 à Paris, 556 à Versailles. Et ce dans les établissements fortement demandés par les candidats comme les lycées Chaptal et Fénelon à Paris, ou le lycée Hoche à Versailles.

De même en BTS (brevet de technicien supérieur), il restait encore 863 places à Créteil, 443 à Paris et 847 à Versailles. Un peu moins dans les DUT (diplômes universitaires de technologie) avec 350 places vacantes au total dans la région. En licence, la phase complémentaire comptait encore 2.237 places vacantes à Créteil, 4.980 à Paris et 1.829 à Versailles. Y compris dans les licences dites en tension comme Paces (plus de 300) ou en droit, mais également dans les doubles cursus. Les formations phares n'auraient donc pas fait le plein en phase principale ? [...]

Au niveau national, non plus, rien de "surprenant", pour Gwenaél Surel, le secrétaire national de la commission pédagogie du syndicat. "Pour les formations qui ne font pas le plein, ce sont des BTS particuliers dans le tertiaire ou isolés géographiquement, en région rurale. Des formations qui avaient déjà du mal l'an passé à avoir un taux de pression."

En revanche, le nombre des places vacantes en CPGE étonne davantage les chefs d'établissement. "Ce sont pourtant les formations qui d'ordinaire se remplissent le mieux. C'est sans doute lié au fait que les élèves qui ont un bon niveau ont eu la possibilité de conserver leurs vœux jusqu'au dernier moment", estime Sébastien Volpoët. Un constat partagé par le syndicat d'enseignants du second degré le Snes-FSU. "Beaucoup de CGPE dite "de proximité" se retrouvent à moitié remplies, avec des étudiants ayant des dossiers fragiles", observe Claire Gueville, secrétaire nationale qui y voit un effet dissuasif des listes d'attente. "Certains élèves n'ont pas pu se permettre d'attendre pour trouver un logement et se sont tournés vers d'autres formations", explique-t-elle.

Au lycée du Parc à Lyon, le proviseur Pascal Charpentier, assure avoir fait le plein avant le lancement de la phase complémentaire en ayant choisi d'appeler tous les élèves sur liste d'attente. "Cette année, nous sommes descendus plus bas dans le classement que les années précédentes", précise-t-il. Aucun des élèves n'a manqué à l'appel le jour de la rentrée. "Mais cela dépend du lycée et du prestige de l'établissement. C'est beaucoup plus problématique pour les prépas de proximité", nuance Florence Delannoy, secrétaire nationale du SNPDEN.

Le président de l'Association des proviseurs de lycées à classes préparatoires tempère la situation. "Si l'on rapporte au nombre de divisions, cela ne fait jamais que deux élèves par classe. Ce n'est pas bien différent de l'an dernier. Au niveau national, nous avons même un taux d'admission légèrement meilleur", souligne Jean Bastianelli, proviseur du lycée Louis-le-Grand à Paris. Même s'il concède également "un effet calendrier". "Certains candidats n'ont pas pu se permettre d'attendre..."

L'étonnement est également de rigueur côté université alors qu'il restait le 6 septembre encore de nombreuses places dans les licences dites en tension comme en Paces (plus de 6.700 places), ou en Staps (1.000 places)... Là où précisément les universités avaient dû pratiquer des tirages au sort l'an passé. "Je tombe des nues!", réagissait alors Didier Delignières, le président de la conférence des directeurs et doyens de Staps. Quelques jours après, le constat est identique. "Je ne comprends pas comment on peut arriver à ce chiffre. J'ai eu des remontées d'une vingtaine d'UFR et j'arrive à une centaine de places vacantes. Et je n'ai pas d'explication hormis le fait que beaucoup de formations proposées sont des parcours atypiques, comme équitation par exemple, ou très sélectifs." [...]

Actu | PACES

«Le numerus clausus sera supprimé en 2020, annonce Agnès Buzyn», LE MONDE, publié le 17/09/2018.

https://www.lemonde.fr/sante/article/2018/09/17/medecine-le-numerus-clausus-sera-supprime-en-2020-annonce-la-ministre-agnes-buzyn_5356398_1651302.html

« Le numerus clausus, qui limite le nombre d'étudiants admis en deuxième année d'études de médecine, sages-femmes, d'odontologie ou de pharmacie, sera supprimé à la rentrée 2020. Cette mesure entrera dans le cadre du plan santé présenté mardi par Emmanuel Macron, a confirmé lundi 17 septembre la ministre de la santé, Agnès Buzyn, dans une interview au Parisien. Reconnaisant que la fin du numerus clausus « ne réglera pas le problème de la démographie médicale », la ministre justifie la mesure par le besoin d'« arrêter le gâchis humain » [...]

Mme Buzyn estime également que la fin du numerus clausus permettra de diversifier les profils : « Nous ne pouvons pas sélectionner les futurs médecins uniquement sur leurs compétences en maths ou en physique. » En lieu et place du numerus clausus, « des examens sanctionneront le passage en deuxième année puis en troisième », ajoute la ministre. [...] »

«Exclu. Antoine Tesnière : "La PACES laisse place à une orientation progressive sur trois ans"», EDUCPROS, publié le 18/09/2018.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/antoine-tesniere-la-paces-laisse-place-a-une-orientation-progressive-sur-trois-ans.html>

« Missionné par les ministères de la Santé et de l'Enseignement supérieur, le professeur Antoine Tesnière dévoile les principales pistes et mesures du volet formation de la "Stratégie de transformation du système de santé".

- Le dernier arrêté numerus clausus portera sur l'année 2019–2020. Pourquoi cette suppression ?

Le numerus clausus n'a aujourd'hui plus de sens, il n'est plus pertinent. Premier constat : il restreint l'entrée aux études de santé aux étudiants français, alors que les ECN (épreuves classantes nationales) sont ouvertes à l'ensemble des candidats européens. Le système actuel est fermé à l'entrée et ouvert à la sortie.

Par ailleurs, l'augmentation du numerus clausus [+ 86 % en médecine entre 2000–2001 et 2015–2016] a des effets retardés à 10–15 ans, c'est-à-dire le temps de former les médecins. En d'autres termes, nous payons aujourd'hui la régulation très restreinte fixée il y a 10–15 ans. Enfin, le numerus clausus et le concours PACES opèrent une sélection beaucoup trop homogène, injuste et stressante. [...]

- Le concours de première année n'a donc plus de raison d'être...

La Paces [première année commune aux études de santé] est elle aussi supprimée. Rien n'est encore acté, mais il y a de fortes chances pour que ce concours soit remplacé par une orientation progressive entre la première et la troisième année de formation. Le premier cycle serait donc commun aux quatre filières de santé [médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique], et suffisamment ouvert pour éviter le découragement et la perte de temps [seul un bachelier sur trois réussit à passer en deuxième année après une ou deux tentatives à un concours].

Par conséquent, le programme pédagogique du premier cycle va évoluer, afin notamment d'intégrer l'évaluation des compétences humaines et relationnelles aujourd'hui absente. Des partiels vont être mis en place, sur le modèle des autres cursus universitaires.

- Qu'entendez vous par "premier cycle ouvert" ?

Des passerelles entrantes et sortantes seraient mises en place à différents moments du premier cycle, vers et en provenance des métiers médicaux et paramédicaux, mais aussi des cursus universitaires comme l'ingénierie biologique ou l'intelligence artificielle. Ces pistes d'évolution, proposées par la faculté en fonction notamment de critères académiques, auraient pour but qu'aucun étudiant ne se retrouve bloqué et démoralisé. L'ensemble de ces réflexions se base sur l'enseignement des dispositifs alternatifs au concours Paces [AlterPaces, par exemple], qui sont efficaces pour diversifier le profil des futurs professionnels de santé. [...] l'entrée en première année se fera toujours via la plate-forme Parcoursup et que les attendus resteront strictement les mêmes. Tous les bacheliers pourront donc continuer à postuler.

- Qu'advient-il des quotas, équivalent des numerus clausus, pour les professions paramédicales [...] ?

Les quotas paramédicaux disparaissent pour donner place, là aussi, à une premier cycle en trois ans et une orientation à la fois active et progressive. Ce premier cycle paramédical pourrait être construit sur le modèle du premier cycle médical, et pourquoi pas commun à celui-ci. Sur ce point, des discussions sont toujours en cours.»

Actu | Classements

«Classement masters 2018 du "Financial Times" : les écoles françaises bien représentées, HEC sur le podium», **EDUCPROS**, publié le XX/XX/2018.

<https://www.letudiant.fr/educpros/actualite/classement-master-2018-du-financial-times-les-francaises-bien-representees-hec-sur-le-podium.html>

« Le millésime 2018 du classement des masters en management du "Financial Times" ne surprendra guère les habitués. L'Université de Saint Gallen, en Suisse, conserve sa place de numéro 1, devant HEC. Quatrième en 2017, la London Business School décroche cette fois la troisième place, aux dépens de l'espagnole IE Business School, dixième cette année. L'Essec et l'ESCP Europe gagnent toutes les deux un rang et se retrouvent aux quatrième et cinquième rangs.

Avec l'ISC qui fait son entrée à la 93e place, après avoir obtenu l'AACSB en 2017 – une accréditation Equis ou AACSB est nécessaire pour entrer dans ce palmarès –, 25 écoles françaises sont maintenant représentées dans le top 100 de ce classement, conçu de manière à mettre en valeur les masters en management. Un type de formation correspondant parfaitement au modèle français des grandes écoles.

Sur le plan de la performance, les rangs des établissements évoluent peu, à l'exception des fortes chutes de l'EM Lyon, passant du 27e au 40e rang, de l'université Paris-Dauphine, reculant de la 68e à la 84e place et de La Rochelle Business School, qui décroche de la 75e à la 94e place. A noter, la progression de Skema (du 35e à 25e rang), qui devient la cinquième école française du palmarès.

Méthodologie

Le "Financial Times" établit sa méthodologie à partir de deux enquêtes : l'une adressée aux écoles et l'autre, envoyée aux alumni, afin de déterminer salaires, taux de placement, mobilité internationale et satisfaction. Pour être éligibles, les business schools doivent bénéficier d'au moins une des deux accréditations majeures : Equis ou AACSB, et obtenir un taux de réponses des alumni d'au moins 20 %.

Les écoles peuvent présenter un programme Master in Business de leur choix. Si la majorité des établissements français font concourir leur programme grande école, ce n'est pas systématiquement le cas. Ainsi, Grenoble EM y présente son Master in International Business. Un programme destiné principalement aux étudiants étrangers et ne délivrant pas le grade de master.»

«Classement employabilité : les universités françaises toujours invisibles», **LE FIGARO**, publié le 12/09/2018.

http://etudiant.lefigaro.fr/article/classement-employabilite-les-universites-francaises-toujours-invisibles_7130faf4-b597-11e8-ad2c-a3da0be3bc08/

« Déjà en tête dans les palmarès internationaux, le MIT, Stanford et Harvard sont les universités qui offrent la meilleure employabilité auprès de ses étudiants, selon un classement thématique du cabinet Quacquarelli Symonds (QS) paru ce lundi. L'université de Californie à Los Angeles (UCLA) se place en 2e position, ex-æquo avec Stanford. Les États-Unis sont toujours en position de force en plaçant 31 universités dans le top 100.

Seuls trois établissements français font partie du top 100: l'École Polytechnique (30e), CentraleSupélec (67e) et l'université Paris Sciences et Lettres (PSL, 91e). PSL, jusqu'alors absent de la catégorie Employabilité, se hisse à la 50e place du classement général. Cette communauté d'universités et établissements (Comue), qui regroupe notamment l'École normale supérieure (ENS) et l'université Paris-Dauphine, est née en 2010 de la volonté de hisser la France dans les classements internationaux.

Les universités les mieux placées dans le classement général de QS ne sont pas forcément celles qui offrent la meilleure employabilité, et inversement. Ainsi, UCLA est seulement 32e dans le classement général mais 2e en terme d'employabilité. De même, CentraleSupélec se distingue davantage dans cette catégorie (65e) que dans le classement général (137e). À l'inverse, la California Institute of Technology (CalTech), 4e du palmarès mondial, n'est que 47e en employabilité.

Pour établir son classement thématique dédié à l'employabilité, QS prend en compte cinq critères de notation: la réputation auprès des employeurs (30%), les carrières des anciens élèves (25%), les partenariats entre les universités et les entreprises (25%), l'implication des entreprises auprès des étudiants (10%) et le taux d'emploi des diplômés (10%).»

Actualités de l'Enseignement 1^{ère} & 2^{ème}

Actu | Rapport OCDE

«Education : «Un des éléments statistiques que je préfère, c'est la dépense publique par élève»», LIBÉRATION, publié le 11/09/2018.

https://www.libération.fr/france/2018/09/11/education-un-des-elements-statistiques-que-je-prefere-c-est-la-depense-publique-par-eleve_1677774?xtor=rss-450

« Eric Charbonnier, expert des questions d'éducation à l'OCDE, livre son analyse sur le dernier rapport «Regards sur l'éducation».

Voilà de quoi alimenter les débats (très vite enflammés) sur notre système éducatif. L'OCDE publie la 27^e édition de son pavé annuel, *Regards sur l'éducation*, comparant tout ce qu'il est possible de comparer entre les systèmes éducatifs de ses 36 pays membres mais aussi de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, du Brésil, de la Chine, de la Colombie, du Costa Rica, de la Fédération de Russie, de l'Inde et de l'Indonésie. Au total, 486 pages de tableaux et de graphes, où il est question de dépenses publiques, scolarisation des tout-petits, rémunération des enseignants, statut des chefs d'établissement... Le point de vue d'Eric Charbonnier, analyste français, à la direction de l'éducation de l'OCDE.

Les comparaisons internationales ont pris de l'importance dans tous les pays, ce n'est pas propre à la France. C'est relativement nouveau. Il y a trente ans, les pays se comparaient beaucoup moins. Les choses ont commencé à changer avec la première enquête Pisa, au début des années 2000. Elle a cassé des idées reçues. Jusqu'ici, on avait coutume de vanter les systèmes éducatifs français et allemands. Pisa est venu montrer que c'étaient en fait des systèmes très inégalitaires, et qu'il existait de bonnes pratiques ailleurs : en Finlande par exemple, au Royaume-Uni ou encore en Estonie. L'Allemagne a réagi rapidement, prenant en compte nos travaux et nos recommandations. Cela a mis plus de temps en France où on a d'abord commencé par critiquer notre méthodologie, avant de commencer à bouger il y a dix ans.

- Quelles informations apporte ce nouveau tome de *Regards sur l'éducation* sur notre système éducatif ?

Un des éléments statistiques que je préfère observer, c'est la dépense publique par élève. La France dépense en moyenne 15% de moins pour les élèves en élémentaire que dans les autres pays de l'OCDE. En revanche, l'enveloppe dévolue au secondaire est 35% plus élevée en moyenne que les autres pays de l'OCDE. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

- Ces chiffres par exemple, sont les mêmes depuis des années, alors que les gouvernements successifs répètent qu'ils mettent le paquet sur le primaire...

C'est vrai. Les données étaient les mêmes en 2012. En partie, parce que pendant ce temps-là, les autres pays continuent d'investir plus dans le primaire, vu que toutes les études montrent que c'est en agissant dès les premières années de scolarité que l'on peut combattre les inégalités.

- Dans votre note sur la France, vous évoquez la scolarisation des enfants de trois ans, où la France est là bien classée.

La France est en tête : quasiment tous les enfants vont à l'école dès trois ans, contre une moyenne de 76% dans l'OCDE. Annoncer la scolarisation obligatoire c'est bien, mais dans les faits cela ne change rien. Il y a en revanche de gros progrès à faire pour améliorer la qualité de l'enseignement en maternelle, notamment le taux d'encadrement. En maternelle, on a un professeur pour 23 élèves, soit 8 de plus que la moyenne des pays de l'OCDE. Dans nos travaux, on insiste beaucoup sur la qualité de l'enseignement, c'est une donnée très importante pour lutter contre les inégalités. Les politiques publiques ne doivent pas se contenter d'être axé sur la quantité. C'est la même chose pour l'enseignement professionnel. [...]

«Regard sur l'éducation 2018», OCDE, publié le 11/09/2018.

https://read.oecd-ilibrary.org/education/regard-sur-l-education-2018_eag-2018-fr#page1